



02121146

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

BRUSSEL

de 24-09-2002

le

RÉSERVÉ TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)



Compagnie industrielle de Machines et Accessoires en abrégé C.I.M.A.

Forme juridique (en entier)



Société anonyme

Siège (rue, numéro, code postal, commune)



Schaerbeek (1030 Bruxelles), avenue Monplaisir 77 à 89

Registre du commerce (siège tribunal + n°)



RC de Bruxelles, numéro 84 903

Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)



T.V.A., numéro BE 401 897.229

7. Objet de l'acte



Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du *Moniteur belge*.

Le texte doit être rédigé sans rature ni correction, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATIONS STATUTAIRES - POUVOIRS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par le Notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, le 11 septembre 2002, enregistré trois rôles un renvoi au 2ème bureau de l'Enregistrement de Forest le dix-huit septembre 2002, vol 20 folio 25 case 18 Reçu vingt cinq euros (€ 25) L'Inspecteur principal (signé) V. BONTE

L'assemblée générale extraordinaire a décidé

1 de modifier la dénomination sociale en MANEF

2 d'ajouter le texte suivant après le premier alinéa de l'article 3 des statuts "La société a pour objet toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'échange, la constitution de tous droits réels, la construction, la transformation, la rénovation, la location, l'exploitation, la mise en valeur, la division, la gérance de tous biens immeubles."

3 d'apporter aux statuts les modifications suivantes

article 1 remplacer la dénomination sociale par "MANEF"

article 5 remplacer le montant du capital social par "cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros septante-six cents (EUR 123 946,76)"

article 27, dernier alinéa y insérer le mot "spéciales" de sorte que cet alinéa se lise comme suit: "Les assemblées générales ordinaires, spéciales ou extraordinaires se tiennent à Bruxelles, à l'endroit indiqué dans la convocation"

article 33: supprimer le deuxième alinéa (limitation du droit de vote)

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000

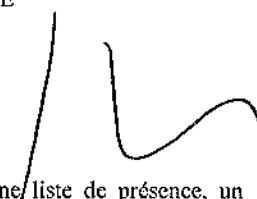
Numéro du chèque ou de l'assignation 32.3684 #
Numéro de compte 210.0051807.61 #

Signature + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait comporte plus d'une page

4 de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée "FISCOBO", ayant son siège social à 1082 Bruxelles, rue Katteput 10 bis, avec faculté de substitution, afin de signer et déposer toute déclaration de modification au registre du commerce et auprès de l'administration de la TVA en vertu des décisions prises par la présente assemblée

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
(Signé Jean-Philippe LAGAE)



Déposées en même temps, une expédition, une liste de présence, un rapport de conseil d'administration (article 559 du Code des sociétés) et une coordination des statuts.